

Communiqué de presse

Le Kirghizistan veut adopter un projet de loi anti-islam !

(Traduit)

Le gouvernement kirghize a proposé deux projets de loi importants visant à renforcer le contrôle de la situation religieuse dans le pays et les a soumis à un débat public en septembre de cette année. Le premier projet de loi a été proposé par le Comité d'État pour les affaires religieuses et l'autre par le ministère de l'intérieur. Toutefois, ces deux projets de loi sont adoptés dans le cadre de la mise en œuvre du concept religieux adopté par le Kirghizistan pour la période 2021-2026. Ce concept a été élaboré pour satisfaire les colonisateurs conformément aux exigences internationales, notamment pour aligner les lois du pays sur les exigences de l'Organisation de coopération de Shanghai.

Les principaux articles du projet de loi, qui a été soumis à la discussion publique par le comité religieux le 30 août, comprennent des articles tels que l'interdiction du port du niqab, l'interdiction de la création de partis religieux, l'interdiction de donner des noms religieux aux partis, la nomination de personnalités religieuses pour un an et l'interdiction de la prédication islamique de porte à porte.

Selon certains juristes, la décision de porter le niqab dans l'Islam est obligatoire pour les femmes musulmanes. Par conséquent, puisque cet article est contraire à une opinion islamique, les musulmans doivent s'y opposer. Après tout, il est du devoir de tous les musulmans de protéger chaque opinion islamique. Les divergences en matière d'ijtihad relèvent de la compétence des juristes et doivent être limitées à leurs discussions.

La décision de former un parti politique basé sur l'Islam est une obligation collective. S'il n'y a pas de parti politique existant dans la Oumma, ou si l'obligation collective n'est pas remplie par le parti existant, alors le péché retombe sur tous les musulmans, à l'exception de ceux qui assument l'obligation. Allah (swt) dit : « **وَلَتَكُن مِّنكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ** » : **Qu'il y ait parmi vous un groupe qui appelle "les autres" au bien, encourage ce qui est bon et interdit ce qui est mauvais : ce sont eux qui réussiront** ».

En outre, le gouvernement a l'intention d'interdire les prédicateurs qui prononcent des sermons pendant les prêches du vendredi et sur Internet. L'objectif est de créer des figures religieuses qui ne prononcent que des paroles qui plaisent aux autorités. En fait, les musulmans dans l'Islam ne sont pas divisés en figures religieuses et figures séculières, comme c'est le cas dans le christianisme et d'autres religions. Au contraire, chaque musulman transmet ce qu'il sait et fait de son mieux pour agir en conséquence.

De même, l'interdiction de la prédication islamique de porte à porte est mise en œuvre afin d'empêcher l'enseignement de la connaissance et l'étude du Coran dans les maisons, les mosquées et les écoles non enregistrées. La vérité est que chaque musulman, qu'il soit dans son quartier, dans la rue ou à la mosquée, essaie de transmettre le message de l'Islam. S'il voit quelque chose de mal, il essaie de le changer avec sa main ou sa langue, car le Messager d'Allah (saw) a dit : « **مَنْ رَأَىٰ مِنْكُمْ مُنْكَرًا فَلْيُغَيِّرْهُ بِيَدِهِ، فَإِن لَّمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ، فَإِن لَّمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ، وَذَلِكَ أَضْعَفُ الْإِيمَانِ** » : **Quiconque parmi vous voit un mal, qu'il le change avec sa main ; s'il ne peut le faire, qu'il le change avec sa langue ; et s'il ne peut le faire, qu'il le change avec son cœur - et c'est là la plus faible foi.** » Rapporté par Muslim. Le Messager d'Allah (saw) nous a rappelé notre responsabilité en disant : « **لَتَأْمُرَنَّ بِالْمَعْرُوفِ، وَلَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ، وَلَتَأْخُذَنَّ عَلَىٰ يَدِ الظَّالِمِ، وَلَتَأْطُرُنَّهُ عَلَى الْحَقِّ أَطْرًا،** » : **Vous devez ordonner le bien et interdire le mal, empêcher le malfaiteur, l'amener à se conformer à ce qui est juste et le restreindre à ce qui est juste, sinon Allah mêlera vos cœurs et vous maudira comme Il les a maudits.** »

Par conséquent, le projet de loi proposé par le gouvernement est en contradiction avec l'Islam et ses valeurs. Il est donc nécessaire d'éviter de restreindre le travail de Da'wa qu'Allah (swt) a ordonné, et d'interdire l'opinion de l'Islam ! Le Messager d'Allah (saw) a dit : « **مَا مِنْ وَاِلٍ يَلِي رَعِيَّةً مِنَ الْمُسْلِمِينَ فَيَمُوتَ وَهُوَ غَاشٌّ** »

« نَهُمُ إِلَّا حَرَّمَ اللَّهُ عَلَيْهِ الْجَنَّةَ » **Tout gouverneur en charge de sujets musulmans qui meurt en agissant de manière malhonnête envers eux sera exclu par Allah du paradis.** [Rapporté par Bukhari].

Bureau des médias du Hizb ut Tahrir au Kirghizistan